



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

subventions

Question écrite n° 128546

Texte de la question

M. François Deluga attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'inquiétude du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la Gironde quant à la baisse programmée des financements de l'État. En effet, le projet de loi de finances pour 2012 introduit une baisse significative des fonds destinés au réseau des CIDFF. Cette baisse aurait un impact sérieux sur leur fonctionnement et plus largement sur la mise en oeuvre des politiques d'égalité. En Gironde, en 2011, le CIDFF a accueilli, informé et accompagné plus de 6 647 personnes, traité 34 529 demandes, et exercé ainsi une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Par conséquent, une baisse de la subvention allouée au réseau national des CIDFF ne peut avoir que des effets négatifs sur l'efficacité de son action. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour permettre à chaque association départementale et notamment celle de la Gironde de remplir sa mission dans des conditions satisfaisantes.

Texte de la réponse

Le soutien de l'État en direction du réseau national des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) est l'une des priorités du ministère des solidarités et de la cohésion sociale. Cela s'est traduit, en 2010, par la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs calées sur les durées d'agrément, signe d'un partenariat renouvelé entre ces associations et l'État mais aussi, jusqu'à présent, par un soutien financier n'ayant pas varié depuis 2007 malgré les mesures d'économie budgétaire. Sur le plan budgétaire, l'engagement du ministère des solidarités et de la cohésion sociale en faveur de ce réseau se traduit, en 2012, par la volonté de ne pas fragiliser davantage les CIDFF dans un contexte où le programme 137 relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes a vu ses moyens diminuer de 5 % par rapport à la loi de finances initiale de 2011, à l'instar d'autres programmes de l'État. Cette diminution a eu un effet mécanique sur l'ensemble des crédits affectés aux actions soutenues au titre du projet annuel de performance (PAP) 137. En conséquence, les CIDFF sont confrontés, en 2012, à une baisse de leurs subventions à hauteur de 3,6 % pour leur mission d'information juridique et de 10,5 % pour les bureaux d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE). Ces diminutions ont été appliquées de manière uniforme entre l'ensemble des régions. Cependant, il a été décidé que la réserve de précaution à hauteur de 6 % sera portée sur d'autres actions du programme et non sur les crédits affectés aux CIDFF. De même, le ministère des solidarités et de la cohésion sociale sera attentif aux recommandations de l'inspection générale des affaires sociales qui permettront d'anticiper les difficultés des CIDFF et d'envisager les mesures d'efficacité mobilisables dans la perspective d'une consolidation du réseau.

Données clés

Auteur : [M. François Deluga](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128546

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1495

Réponse publiée le : 27 mars 2012, page 2594